

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 10 décembre 2020 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :

Robert Auclair Normand Morin
André Rainville Pierre Brien Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

20.12.22

Ouverture de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h38, après avoir constaté le quorum.
Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

20.12.23

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.
4. **Dépôt de documents**
 - 4.1 Dépôt de la liste des contrats de 25 000\$ et plus octroyés de décembre 2019 à décembre 2020.
 - 4.2 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000\$ totalisant 25 000\$ et plus octroyés entre décembre 2019 et décembre 2020.
5. **Adoption de règlement**
 - 5.1 20-917-2 sur la taxation.
 - 5.2 20-924 sur la création d'une réserve financière pour l'assainissement du lac et son exutoire.
6. **Finance et administration**
 - 6.1 Vente du tracteur Massey-Ferguson 1974.
 - 6.2 Équipements véhicule des premiers répondants.
 - 6.3 Versement à la réserve financière.
7. **Service du greffe**
 - 7.1 Développement de l'offre touristique.
 - 7.2 Résolution amendée – Affectation de surplus accumulé.
8. **Aménagement et urbanisme**
 - 8.1 Démolition – Maisonnets HLM Bellevue.
9. **Questions du public dans la salle – Soumises par courriel.**

10. Levée de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020.

Adopté

20.12.24 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020

Sur proposition de madame Louise Côté, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020 est adopté.

20.12.25 Dépôt de documents

20.12.25.1 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés de décembre 2019 à décembre 2020.

20.12.25.2 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus octroyés entre décembre 2019 et décembre 2020.

20.12.26 Adoption de règlement

20.12.26.1 20-917-2 sur la taxation.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 8 décembre 2020, avis de motion a été donné par madame Louise Côté;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement 20-917-2 sur la taxation a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 20-917-2 sur la taxation.

Adopté

20.12.26.2 20-924 créant une réserve financière pour l'assainissement du lac et son exutoire.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 8 décembre 2020, avis de motion a été donné par monsieur Robert Auclair;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement créant une réserve financière pour l'assainissement du lac et de son exutoire a été présenté et disposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU QU' Une modification a été apportée sur l'échéance des versements provenant des surplus afin de n'en faire qu'un seul, totalisant les trois prévus au projet de règlement;

ATTENDU QU' Une autre modification prévoyant le versement à cette réserve de toute subvention gouvernementale à cet effet a été apportée.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 20-924 créant une
réserve financière pour l'assainissement du lac et de son exutoire.

Adopté

20.12.27

Finance et administration

20.12.27.1

Vente du tracteur Massey-Ferguson.

ATTENDU QUE La Ville a mis en vente, sur appel d'offre public, à
deux reprises, le tracteur Massey Ferguson;

ATTENDU QUE Ce dernier n'a pas trouvé acheteur suite à ces
deux parutions;

ATTENDU QUE M. Martin Demers a fait une offre à la Ville pour
l'achat de ce tracteur, au montant de 1 500 \$ plus
taxes.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Normand Morin
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la vente du tracteur Massey Ferguson à M.
Martin Demers pour un montant de 1 724.63 \$, taxes incluses.

Adopté

20.12.27.2

Équipement pour véhicule des premiers répondants.

ATTENDU QUE Depuis l'achat du nouveau véhicule des premiers
répondants en 2016, l'aménagement de
l'équipement n'a pas été complété;

ATTENDU QUE, Présentement, l'équipement n'est pas disposé de
façon sécuritaire dans le véhicule;

ATTENDU QUE Le service a fait appel à une firme spécialisée dans
ces systèmes et que cette dernière, après analyse
des besoins pour rendre conforme la disposition
des équipements, a déposé une soumission;

ATTENDU QUE La soumission de Plastiques Brayneck Canaplast
inc. pour aménager le véhicule de façon
sécuritaire, est faite en considération d'un montant
de 6 438.60 \$, taxes incluses.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Robert Auclair
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise Plastiques Brayneck Canaplast Inc. à
aménager le véhicule des premiers répondants en conformité avec les
normes de sécurité, pour un montant de 6 438.60 \$, taxes incluses. Ce
montant étant prévu au règlement parapluie 2019.

Adopté

20.12.27.3

Versement à la réserve financière – Lac Waterloo.

ATTENDU QUE Le Règlement numéro 20-924 est adopté, créant ainsi une réserve financière pour l'assainissement du lac et son exutoire en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE Le Conseil souhaite y transférer un montant de 375 000 \$ en provenance des surplus accumulés non affectés.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le transfert ci-haut mentionné suite à l'approbation du règlement 20-924 par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Adopté

20.12.28

Service du greffe

20.12.28.1

Soutien aux projets de développement et de structuration de l'offre touristique – Volet 3 – Agrandissement de la piste à rouleaux.

ATTENDU QUE Tourisme Cantons-de-l'Est gère l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) dans la région touristique des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE Par le biais de l'EPRT, Tourisme Cantons-de-l'Est a un programme de soutien aux projets de développement et de structuration de l'offre touristique (volet 3);

ATTENDU QUE Le projet d'agrandissement de la piste à rouleaux rencontre les critères d'admissibilité de ce programme de soutien;

ATTENDU QUE La piste à rouleaux constitue un apport majeur à l'offre récréotouristique à Waterloo et, vu son achalandage, cette infrastructure pourrait bénéficier d'un agrandissement;

ATTENDU QUE Les villes sont invitées, d'ici au 4 janvier 2021, à soumettre leurs projets.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la présentation du projet d'agrandissement de la piste à rouleaux à Tourisme Cantons-de-l'Est dans le cadre du programme de soutien aux projets de développement et de structuration de l'offre touristique (volet 3).

Que soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Ville de Waterloo désigne monsieur Mathieu St-François, directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté

20.12.28.2

Résolution amendée - Appropriation du surplus accumulé non-affecté.

ATTENDU QUE Des travaux d'urgence ont dû être effectués à la Maison de la culture de Waterloo, lesquels n'avaient pas été budgétés en 2020;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a déposé une demande de subvention auprès de Patrimoine Canada et que cette demande est restée lettre morte;

ATTENDU QUE Les coûts des travaux de réfection de la toiture de l'aréna ont dépassé le montant de l'emprunt dédié à cet effet;

ATTENDU QUE Les coûts des travaux de réfection de la rue Allen-Est ont également dépassé le montant de l'emprunt dédié à cet effet;

ATTENDU QUE La résolution 20.10.19.3 est amendée par la présente résolution.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la Trésorière à affecter un montant de total de 555 911.21 \$ du surplus accumulé non-affecté pour pallier aux dépenses ci-après ventilées :

- Travaux Maison de la culture : 332 835.15 \$;
- Travaux de réfection de la toiture de l'aréna : 20 307.46 \$;
- Travaux de réfection de la rue Allen-Est : 202 768.60 \$.

Adopté

20.12.29

Aménagement et urbanisme

20.12.29.1

Démolition HLM Bellevue - Maisonnettes.

ATTENDU QUE Les maisonnettes de la rue Bellevue comprises dans le complexe OMH sont vides et qu'il en coûterait aussi cher de les rénover que de les reconstruire;

ATTENDU QUE Le territoire de la Ville de Waterloo compte une proportion trop élevée de loyers à prix modiques par rapport aux besoins de sa population;

ATTENDU QUE D'autres municipalités bénéficieraient de ce type d'habitation.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise et demande la démolition des maisonnettes
situées aux HLM Bellevue.

Adopté

20.12.30

Questions du public

Le public a été invité à soumettre ses questions - Aucune question.

20.12.31

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 10 décembre 2020 est levée.

Maire

Greffier